



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Effets indirects d'un relèvement de l'âge d'ouverture des droits sur les prestations sociales**

*Séance plénière du COR du 27 janvier 2022*

DREES – Sous-direction Observation de la solidarité

# Les effets d'un relèvement de l'âge d'ouverture des droits sur les finances sociales

## 1) Des **effets directs** sur les régimes de retraite :

- Décalage de l'âge de départ à la retraite pour une partie des assurés  $\Rightarrow$  moins de prestations
- Allongement des carrières pour une partie des assurés  $\Rightarrow$  davantage de cotisations
- Impact (à plus long terme) des prolongations de carrière sur les montants de pension  $\Rightarrow$  davantage de prestations

## 2) Des **effets indirects « locaux » sur les autres prestations sociales** et prélèvements pour les personnes entre l'ancien AOD et le nouveau

- Minima sociaux d'âge actifs (vs. minimum vieillesse)
- IJ maladie / ATMP et pension d'invalidité / rente ATMP
- Allocations chômage
- Prélèvements sociaux et fiscaux

## 3) Des **effets plus globaux, du fait de l'impact macroéconomique** du relèvement de l'AOD sur l'ensemble du marché du travail

- Impact sur les cotisations, les prélèvements, les prestations et l'acquisition des droits à retraite à tous les âges

# Les effets d'un relèvement de l'âge d'ouverture des droits sur les finances sociales

## 1) Des **effets directs** sur les régimes de retraite :

- Décalage de l'âge de départ à la retraite pour une partie des assurés ⇒ moins de prestations
- Allongement des carrières pour une partie des assurés ⇒ davantage de cotisations
- Impact (à plus long terme) des prolongations de carrière sur les montants de pension ⇒ davantage de prestations

## 2) Des **effets indirects « locaux » sur les autres prestations sociales** et prélèvements pour les personnes entre l'ancien AOD et le nouveau

- Minima sociaux d'âge actifs (vs. minimum vieillesse)
- IJ maladie / ATMP et pension d'invalidité / rente ATMP
- Allocations chômage
- Prélèvements sociaux et fiscaux

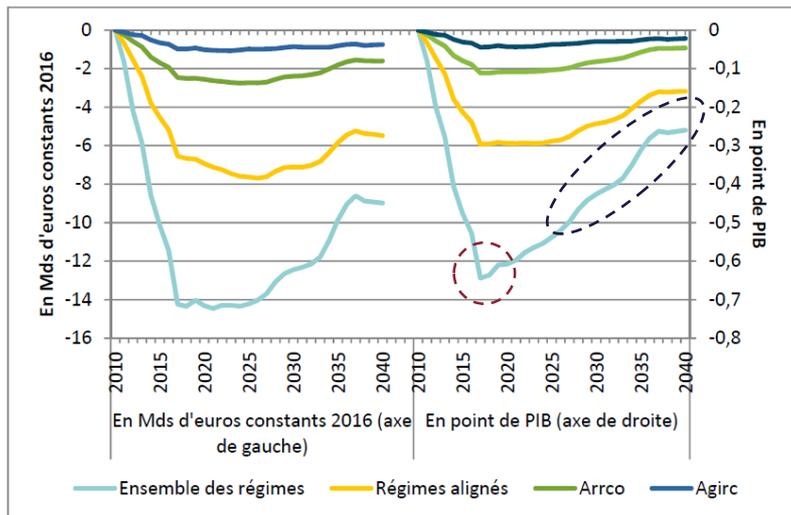
## 3) Des **effets plus globaux, du fait de l'impact macroéconomique** du relèvement de l'AOD sur l'ensemble du marché du travail

- Impact sur les cotisations, les prélèvements, les prestations et l'acquisition des droits à retraite à tous les âges

# Les effets directs d'un relèvement de l'AOD sur les régimes de retraite

Rappel des estimations pour la réforme de 2010 (relèvement de 60 à 62 ans)

➤ Figure 11 • Variation des masses de pensions de droit direct servies par quelques régimes suite au relèvement de 60 à 62 ans de l'âge légal d'ouverture des droits (en point de PIB et en milliards d'euros constants 2016)



Lecture : Le relèvement de 60 à 62 ans de l'âge d'ouverture des droits conduit à une réduction de 5,5 milliards d'euros des masses de pensions servies par les régimes alignés en 2040 (euros constants 2016), soit 0,16 point de PIB.

Champ : Ensemble des assurés vivants en 2010. Hors RAFP et régimes complémentaires et supplémentaires des professions libérales.

Sources : Modèle TRAJECTOIRE, DREES. Scénario macroéconomique B du COR issu de la séance de décembre 2014.

- Le relèvement de 60 à 62 ans aurait eu un effet maximal juste après sa fin de montée en charge, de **0,6 point de PIB** ( $\approx 14$  Mds€ de 2016)
- **L'effet s'atténue ensuite au fil du temps**, car :
  - Les pensions sont plus élevées du fait des prolongations d'activité
  - Dans la situation contrefactuelle, l'âge moyen de départ à la retraite aurait de toute façon augmenté (un peu plus tardivement)
- À cela s'ajout l'impact sur les cotisations : **+0,15 point de PIB** (hors régimes de la FP)

➤ Tableau A1 1 • Variation de chaque composante de la pension cumulée sur le cycle de vie consécutive au passage de l'âge d'ouverture des droits de 60 à 62 ans, pour la génération 1980

		Durée	Minima	Salaire de référence	Points	Taux de liquidation	Taux de proratisation	Autres	Total
Ensemble des assurés		-2,6%	0,0%	0,5%	0,6%	0,5%	0,9%	0,0%	-0,1%
SEXE	Hommes	-1,9%	0,0%	0,3%	0,6%	0,4%	0,6%	0,0%	0,1%
	Femmes	-3,3%	0,0%	0,7%	0,6%	0,6%	1,1%	0,0%	-0,2%
Quartile de salaire	Hors emploi	-4,3%	0,2%	0,1%	0,0%	1,7%	0,7%	0,0%	-1,7%
	Bas salaires (Q1)	-3,1%	0,2%	0,4%	0,3%	0,3%	0,9%	0,0%	-1,0%
	Salaires moyens-bas (Q2)	-3,1%	0,0%	0,5%	0,5%	0,2%	0,9%	0,0%	-1,0%
	Salaires moyens-hauts (Q3)	-2,6%	0,0%	0,7%	0,5%	0,3%	0,9%	0,0%	-0,2%
	Salaires hauts (Q4)	-2,1%	0,0%	0,5%	0,8%	0,7%	0,9%	0,0%	0,7%

Champ : Ensemble des retraités de la génération 1980 y compris versement forfaitaire unique.

Sources : EIC2009, modèle TRAJECTOIRE, DREES. Scénario macroéconomique B du COR de la séance de décembre 2014.

Pour les individus, sur l'ensemble de leur période de retraite, plusieurs effets se conjuguent :

- Le relèvement de l'AOD a un **effet négatif net sur la durée de retraite**
- Il a en revanche un **effet positif sur les déterminants du montant de pension** : salaire de référence, nombre de points, coefficients de proratisation
- **L'effet global est finalement quasi-nul**
- ... mais il varie fortement selon le niveau de revenu

# Les effets indirects d'un relèvement de l'AOD sur les autres prestations sociales

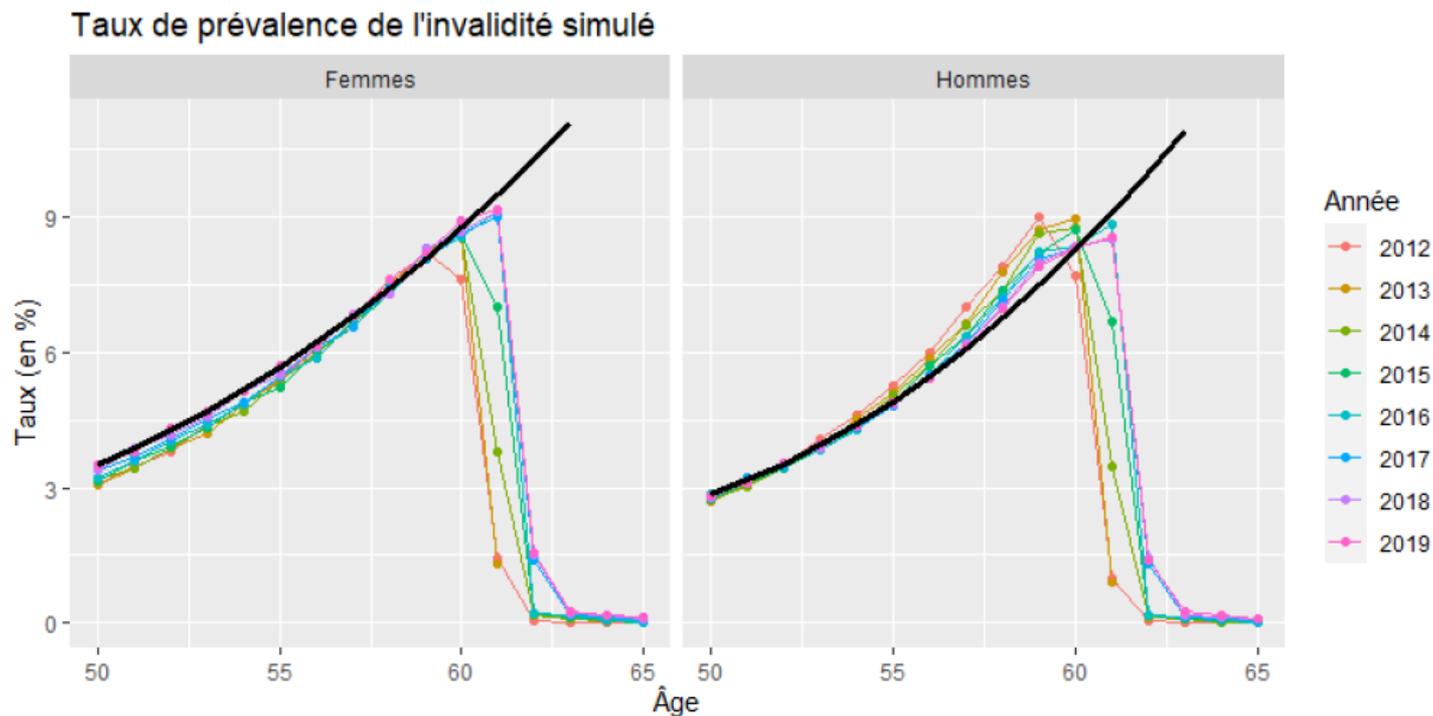
Le champ des prestations étudiées :

- Minima sociaux d'âge actif : RSA, ASS, AAH
- Pensions d'invalidité et rentes d'incapacité permanente (AT-MP)
- IJ maladie et AT-MP

Une estimation à partir de données agrégées par sexe et âge fin → vise à donner des ordres de grandeur

L'analyse d'un relèvement de l'AOD rétrospectif fictif, sur la base des dernières données observées → cas d'un relèvement de l'AOD de 2 ans (de 62 à 64 ans) qui achèverait sa montée en charge en **2019**

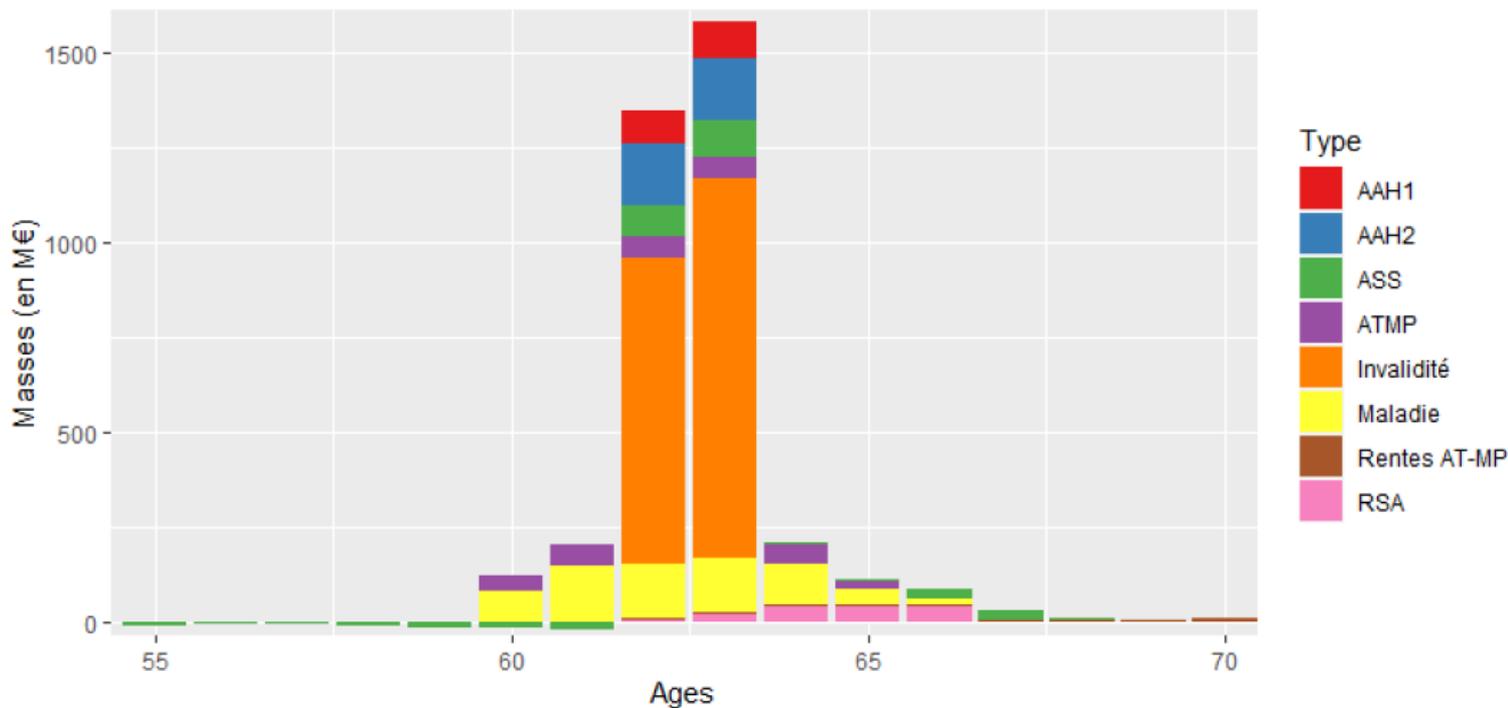
# Une illustration de la méthode retenue



Source : calculs DREES

# Un impact porté en premier lieu par les prestations dans le champ du handicap (pensions d'invalidité et AAH)

Augmentation des dépenses totales de prestations sociales hors chômage en 2019



**Tableau – Effet d'un relèvement de l'AOD de 2 ans (de 62 à 64 ans)  
sur certaines dépenses sociales en 2019**

	Effet (en M€)
Pensions d'invalidité	1 800
Minima sociaux	830
dont RSA	150
dont AAH	510
dont ASS	170
Indemnités journalières de Sécurité sociale	970
Rentes AT-MP*	80
<b>Ensemble</b>	<b>3 580</b>

\* L'effet sur les rentes AT-MP se cumule année après année.

Source : Calculs DREES

- Au total, un impact sur les prestations sociales (hors chômage) de **3,6 Mds€**, soit environ **¼ de l'effet direct sur les masses de pensions**
- ... dont il faudrait retrancher environ 160 M€ de prestations de minimum vieillesse en moins à 62 et 63 ans



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Merci de votre attention !